Nations Unies TD<sub>/509</sub>



Distr. générale 18 juillet 2016 Français Original : anglais

## Quatorzième session

Nairobi 17-22 juillet 2016

## Déclaration adoptée à la réunion ministérielle des pays les moins avancés à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence

Nous, Ministres des pays les moins avancés (PMA),

*Réunis* à Nairobi, le 16 juillet 2016, en marge de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue du 17 au 22 juillet 2016,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable, et le Programme d'action d'Addis-Abeba en tant que moyen de financer la réalisation des objectifs de développement durable, en vue notamment d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2030,

Rappelant la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dont l'objectif fondamental est de venir à bout des problèmes structurels auxquels se heurtent les PMA afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement établis au niveau international et de permettre la sortie de la catégorie des PMA,

*Réaffirmant* la Déclaration politique sur l'examen approfondi de haut niveau à miparcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, adoptée à Antalya (Turquie), le 29 mai 2016,

Saluant les progrès accomplis par bon nombre de PMA dans l'application du Programme d'action d'Istanbul,

Soulignant la nécessité de remédier à la crise de la dette, et à la fraude et à l'évasion fiscale pour pouvoir mobiliser des ressources intérieures, faire face à la baisse tendancielle des prix des produits de base et atteindre les objectifs de développement durable,

Soulignant que la transformation structurelle de l'économie et le développement des capacités productives revêtent une importance capitale pour les PMA pour pouvoir sortir de la catégorie des PMA,

Soulignant également l'importance qu'il y a, pour bon nombre de PMA, à diminuer leur dépendance à l'égard des produits de base et leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, compte tenu en particulier de l'instabilité récente des prix des produits de base,

GE.16-12318 (F) 200716 200716





Réaffirmant les fonctions et mandats primordiaux de la CNUCED dans les trois piliers que sont la formation d'un consensus intergouvernemental, les travaux de recherche et d'analyse directive et la coopération technique, en vue de promouvoir les intérêts des pays en développement, en particulier des PMA, dans les domaines du commerce et du développement,

## Adoptons la Déclaration suivante :

- 1. Nous prenons note avec satisfaction des progrès encourageants constatés récemment dans nos pays. Dans son ensemble, le groupe des PMA est parvenu à un taux de croissance annuelle d'environ 5 %, dans une conjoncture économique internationale difficile. La formation brute de capital fixe a augmenté, et dans plusieurs pays, le rapport de l'investissement au produit intérieur brut dépasse les 25 % considérés comme nécessaires pour soutenir la croissance à long terme. Bon nombre de PMA ont progressé dans l'application du Programme d'action d'Istanbul, notamment en intégrant celui-ci dans leur stratégie de développement nationale.
- 2. Nous constatons aussi avec satisfaction les progrès accomplis par plusieurs de nos pays vers une sortie de la catégorie des PMA. Depuis la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2012, un PMA a été reclassé (le Samoa en 2014), trois ont été sélectionnés pour le reclassement et sept ont été jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement.
- 3. Nous constatons cependant avec inquiétude que le développement socioéconomique reste inégal parmi et dans nos pays, ainsi qu'entre nos pays et les pays développés ou d'autres pays en développement. Bon nombre d'obstacles empêchent que ces progrès ne se traduisent par une croissance générale, équitable et durable. Une action renouvelée et plus soutenue est donc nécessaire de la part des PMA en coopération avec leurs partenaires de développement pour surmonter ces difficultés et atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.
- 4. La transformation structurelle est une caractéristique fondamentale de toute économie placée sur une trajectoire de développement durable. En transférant les ressources productives des activités à faible productivité aux activités à plus forte productivité, les pays peuvent se moderniser et se retrouver mieux placés pour s'adapter à une conjoncture économique mondiale qui ne cesse d'évoluer. Les progrès socioéconomiques accomplis jusqu'à maintenant dans les PMA n'ont pas été de pair avec un changement structurel profond, et nos pays doivent donc opérer certaines transformations fondamentales.
- 5. Pour réussir leur transformation économique structurelle, les PMA doivent renforcer leurs capacités productives. Les capacités productives, les compétences entrepreneuriales et les liens de production, qui constituent l'épine dorsale de toute économie, doivent être développés pour garantir une croissance économique soutenue. À ces fins, les PMA et leurs partenaires de développement devront promouvoir l'accumulation de capital et le progrès technologique en investissant dans le capital humain et les infrastructures, en renforçant les institutions et en améliorant les systèmes financiers.
- 6. Un aspect essentiel de l'action menée pour renforcer les capacités productives et accomplir le changement structurel concerne la promotion du développement durable. La plus grande partie de nos populations vit dans les zones rurales, qui sont souvent les plus pauvres et les moins développées de nos pays. Ainsi, transformer les économies rurales en stimulant la productivité du secteur agricole, et en développant des activités viables dans d'autres secteurs, tout en optimisant les synergies réciproques par un meilleur accès à la technologie et au financement, est fondamental pour l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et le développement durable.

**2** GE.16-12318

- 7. Nous réaffirmons que le commerce, le financement, l'investissement et la technologie, quand ils vont de pair avec des politiques appropriées, des infrastructures suffisantes, des transferts de technologies et une main-d'œuvre éduquée et formée, ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.
- L'accès aux marchés est nécessaire à nos pays pour développer et diversifier leurs exportations et pour atteindre l'objectif de développement durable consistant à doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Si les partenaires de développement ont amélioré progressivement l'accès à leurs marchés dans le cadre des cycles successifs de négociation commerciale et en accordant des préférences individuelles, il reste plusieurs possibilités d'améliorer les conditions d'accès aux marchés. Les normes et les réglementations, en particulier, constituent un obstacle important aux exportations des PMA, et les partenaires de développement devraient aider les PMA à améliorer leur capacité de s'y conformer. De meilleures conditions d'accès aux marchés aideront également les PMA concernant la participation et la mise à niveau au sein des chaînes de valeur régionales et mondiales. Le principe de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent devrait être pleinement appliqué dans les pays développés comme dans les pays en développement conformément aux décisions récentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à la Décision sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés, adoptée à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC en 2015.
- 9. Nous reconnaissons que le commerce des services peut beaucoup contribuer à soutenir la croissance et le développement dans nos pays. De fait, les résultats économiques de trois des quatre pays qui sont sortis de la catégorie des PMA ont reposé principalement sur le secteur des services ou ont été appuyés par celui-ci. Afin de réaliser le potentiel du commerce des services, nous demandons à la communauté internationale d'appliquer la Décision ministérielle de 2015 de l'OMC sur la mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des pays les moins avancés et la participation croissante des PMA au commerce des services.
- 10. Les chaînes de valeur mondiales offrent aux pays la possibilité de diversifier et d'augmenter leur intégration dans l'économie mondiale en entrant dans certains segments de secteurs plutôt qu'en érigeant des secteurs entiers. Nous reconnaissons le rôle complémentaire des importations outre l'importance du développement du secteur privé et la cohérence des politiques de commerce et d'investissement pour l'entrée dans les chaînes de valeur. Les mesures d'appui internationales doivent aussi être conçues de manière à aider le plus possible les PMA à tirer parti des chaînes de valeur régionales et mondiales.
- 11. Nous saluons le financement des initiatives d'aide au commerce visant à remédier aux blocages liés à l'offre et à promouvoir le développement des infrastructures dans nos pays. Nous constatons cependant avec préoccupation que les engagements récents concernant la facilitation du commerce et les PMA accusent une diminution.
- 12. Nous nous félicitons que le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés soit entré dans sa deuxième phase, et compte tenu du fait que le Cadre organise les réformes jugées d'un commun accord nécessaires à sa poursuite, nous exhortons les membres à contribuer à un renouvellement rapide des fonds afin que le Cadre puisse être appliqué efficacement et sans interruption entre 2016 et 2023.
- 13. Trente-quatre PMA sont membres actuellement de l'OMC, et huit négocient pour adhérer à l'Organisation. Le processus d'adhésion exige toutefois beaucoup de ressources, et il est essentiel que les PMA candidats puissent disposer de l'assistance

GE.16-12318 3

financière et technique dont ils ont besoin en temps utile et de manière efficace. Nous invitons donc la communauté internationale à continuer d'appuyer le processus d'adhésion des PMA à l'OMC et à renforcer cet appui.

- 14. Nous reconnaissons le rôle décisif que joue l'investissement dans le développement de nos économies et prenons note avec satisfaction de l'augmentation constatée au cours des dernières années des apports d'investissement étranger direct, même si tous les PMA n'ont pas bénéficié de cette augmentation. La plupart des investissements à destination des PMA ciblent le secteur extractif, et des efforts doivent être faits pour veiller à ce que les investissements aillent à des secteurs stratégiques et prioritaires qui favorisent la transformation économique structurelle et le développement durable. Des mesures doivent être prises par les PMA pour développer l'investissement public et stimuler l'investissement privé, et par la communauté internationale pour renforcer les liens entre les entreprises nationales et étrangères.
- 15. Nous reconnaissons aussi le rôle réel ou potentiel des envois de fonds de la diaspora comme source de financement du développement. Dans plusieurs PMA, ces fonds représentent une part importante du produit intérieur brut et contribuent à la croissance économique et au développement des capacités productives. Surtout, ils exercent un effet direct au niveau microéconomique en stimulant les revenus des ménages et en réduisant la pauvreté. Les pays les moins avancés et les partenaires de développement devraient donc prendre des mesures supplémentaires en vue d'abaisser les coûts de transaction des envois de fonds et d'en faciliter la circulation.
- 16. Nous soulignons qu'il importe de recevoir l'aide publique au développement de façon prévisible et suivant des engagements à long terme. L'aide publique au développement est indispensable pour répondre aux besoins de financement du développement que d'autres sources extérieures comme l'investissement étranger direct et les envois de fonds ne permettent pas de satisfaire. Elle est donc indispensable à nos efforts pour renforcer les capacités productives et promouvoir la transformation structurelle de nos économies. Il est important, de ce fait, que la communauté internationale s'acquitte de l'engagement de parvenir à l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, dont 0,15 % à 0,20 % en faveur des PMA, et d'augmenter aussi bien la quantité (0,15-0,20 % du revenu national brut) que la qualité de l'aide aux PMA pour faire en sorte qu'il soit répondu aux besoins et que l'aide soit utilisée le mieux possible.
- 17. Nous constatons avec préoccupation la charge de la dette de plusieurs PMA et les effets d'un endettement croissant et de la chute des prix des produits de base sur le service de la dette. La viabilité de la dette est déterminante pour le développement à long terme, et les PMA devraient s'attacher à améliorer les pratiques de gestion de la dette, tandis que la communauté internationale devrait s'efforcer d'élargir l'accès à l'allégement de la dette.
- 18. De nombreux PMA continuent d'être fortement tributaires des exportations de quelques produits de base. Cette dépendance les rend vulnérables à l'instabilité des prix et aux chocs économiques extérieurs ; d'où l'importance de procéder à une transformation structurelle. Alors que nous poursuivons nos efforts de développement, la diversification et la création de valeur ajoutée s'inscrivent au premier rang des priorités. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de continuer à nous aider à améliorer notre résilience et à diversifier notre économie. Nous la prions aussi instamment de définir de meilleurs moyens d'atténuer l'impact de l'instabilité des prix des produits de base, en particulier mais pas seulement de remédier aux effets pernicieux de cette instabilité sur la sécurité alimentaire.

**4** GE.16-12318

- 19. Les progrès récents dans les domaines de l'éducation et de la santé, tels que la hausse des taux de scolarisation dans le primaire et la baisse des taux de mortalité infantile, sont encourageants. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il reste de nombreux obstacles à surmonter pour développer les compétences et améliorer le bien-être de l'ensemble de nos populations, et parvenir ainsi à un développement général et fondamental à la fois économique, humain et social. Dès lors, non seulement les objectifs de développement durable en matière d'éducation et de santé seront atteints, mais la réalisation des autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aura progressé.
- 20. Nous insistons sur l'importance de la prise en considération des questions de genre dans les programmes économiques aux fins d'une croissance équitable et durable. L'autonomisation des femmes influe sensiblement sur le développement, de manière positive et généralisée. Plusieurs PMA ont fait des progrès en ce qui concerne la scolarisation des filles dans le primaire et la représentation des femmes dans le monde politique, mais des efforts doivent encore être faits pour permettre aux femmes de bénéficier des mêmes perspectives économiques, sociales et politiques.
- 21. Nous accueillons avec satisfaction l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier l'engagement pris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Les PMA, notamment les petits États insulaires et les États côtiers de faible altitude, ainsi que les pays montagneux, subissent très durement les effets des changements climatiques, au point que leurs efforts en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir à un développement durable s'en ressentent. C'est pourquoi nous prions instamment la communauté internationale de ratifier et de mettre en œuvre l'Accord et de fournir aux PMA un appui financier et technologique face aux changements climatiques.
- 22. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, sans sécurité et sans stabilité. Il est donc essentiel que des mesures soient prises aux niveaux national, régional et international en faveur des PMA qui sont en situation de conflit ou qui sortent d'un conflit. Ces mesures devraient s'attacher à renforcer la résilience, préalable d'une infrastructure économique solide, d'institutions sociales efficaces et d'une bonne gouvernance.
- 23. Pour surmonter ces difficultés et progresser sur la voie d'un développement durable, nous sommes décidés à :
  - 23.1 Honorer notre engagement de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les autres accords internationaux pertinents dans le domaine du développement, dans la limite de nos capacités respectives ;
  - 23.2 Renouveler et intensifier nos efforts en vue de renforcer les capacités productives et de faciliter la transformation structurelle ;
  - 23.3 Faire en sorte que nos stratégies commerciales et connexes respectives en rapport avec le développement soient compatibles et se retrouvent dans l'ensemble de nos stratégies et de nos politiques nationales de développement ;
  - 23.4 Chercher à renforcer la bonne gouvernance à tous les niveaux.
- 24. Nous demandons instamment à nos partenaires commerciaux et à nos partenaires de développement de :
  - 24.1 Soutenir l'action de la CNUCED en faveur d'un système commercial multilatéral juste, équitable, ouvert à tous, transparent et prévisible ;

GE.16-12318 5

- 24.2 Se rallier à la proposition visant à renforcer le rôle de la CNUCED dans la réforme de l'architecture fiscale et financière internationale ainsi que des règles internationales en matière d'investissement;
- 24.3 Maintenir et renforcer leur appui aux PMA dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable, ainsi que des autres objectifs de développement ;
- 24.4 Mettre en application les textes et les décisions adoptés lors des neuvième et dixième Conférences ministérielles de l'OMC, qui se sont respectivement tenues à Bali (Indonésie) et à Nairobi (Kenya), et prendre en considération les préoccupations et la demande des PMA concernant la réduction significative du soutien interne au coton, en vue de la suppression de celui-ci;
- 24.5 Offrir aux exportations des PMA de meilleures conditions d'accès aux marchés, par exemple en accordant à ces exportations un accès en franchise de droits et sans contingent, en appliquant le traitement spécial et différencié accordé aux PMA, et en facilitant le commerce des services ;
- 24.6 Favoriser le transfert de technologie et de savoir-faire en resserrant les liens entre les entreprises des PMA et les entreprises étrangères, et appliquer les dispositions de l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce en incitant les entreprises à procéder à des transferts de technologie vers les PMA;
- 24.7 Élever l'aide publique au développement aux niveaux convenus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba dans le but de favoriser le renforcement des capacités, en remédiant aux contraintes du côté de l'offre et au manque d'infrastructures dans les PMA, et d'atteindre les objectifs arrêtés au niveau international en matière d'aide;
- 24.8 Apporter un appui suffisant aux pays qui sont sur le point de sortir de la catégorie des PMA ou qui viennent d'en sortir, afin que, dans toute la mesure possible, cette transition se fasse sans heurts. Cette contribution à une transition viable et sans heurts, pendant et après le processus, est la garantie indispensable d'un reclassement irréversible, aux bases solides, et opéré de manière durable. Il importe de prendre en considération les indicateurs relatifs aux PMA dans l'octroi de l'aide publique au développement et de garder à l'esprit l'idée d'un partenariat au service de la transformation dans les PMA, sur laquelle était axé l'examen à miparcours du Programme d'action d'Istanbul, compte tenu de la transformation importante à laquelle les PMA doivent procéder d'ici à 2030.

Augmenter les contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA dans le but de développer les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans ces pays.

- 25. Nous demandons à la CNUCED de :
- 25.1 Redynamiser et renforcer son mécanisme intergouvernemental en convenant de mesures qui mettent les intérêts des PMA au premier plan, afin que les problèmes de ces pays dans les domaines du commerce et du développement soient traités de manière cohérente et efficace. À cette fin, nous invitons les membres de la CNUCED à engager des débats intergouvernementaux sur la fraude fiscale et le transfert de technologie en vue de résultats multilatéraux sur ces questions ;
- 25.2 Continuer d'apporter son entier soutien aux PMA dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul ainsi que des objectifs de développement durable, notamment l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici à 2030 ;

**6** GE.16-12318

- 25.3 Appuyer les efforts des PMA en faveur du renforcement des capacités productives, de la diversification de l'économie et de la transformation structurelle au moyen de travaux analytiques et d'activités de coopération technique;
- 25.4 Aider les PMA à tirer pleinement parti des flux du commerce, de l'investissement et de l'aide publique au développement, de façon à en maximiser l'impact sur le développement ;
- 25.5 Contribuer, avec l'appui des États membres, à faire sortir nos pays de la catégorie des PMA de façon pérenne, harmonieuse et vigoureuse, notamment en intensifiant et en renforçant les activités de nature analytique et technique relatives au reclassement et en favorisant une « transition en douceur ».
- 26. Nous exprimons notre sincère reconnaissance et notre sincère gratitude au peuple et au Gouvernement kényans pour leur chaleureuse hospitalité, leur généreux soutien financier et les excellentes dispositions prises pour l'organisation de la quatorzième session de la Conférence
- 27. Nous remercions également la CNUCED et son Secrétaire général, M. Mukhisa Kituyi, pour leur aide constante au développement de nos pays.

GE.16-12318 7